

DECONS SAS

*Rue des Herbillaux
79000 Niort - France*

ÉTUDE DE DANGERS

Version 3 – Juin 2020

VALIDATION

Rédacteur	Fonction / Qualité / Qualification
Nicolas DIAZ	Consultant Environnement et Risques Industriels APAVE SUDEUROPE
Vérificateur	Fonction / Qualité / Qualification
Gilles DANÉ	Consultant Environnement et Risques Industriels APAVE SUDEUROPE
Approbateur	Fonction / Qualité / Qualification
Laurent GAUFFRE	Responsable Sécurité DECONS NORD AQUITAINE

HISTORIQUE DES MODIFICATIONS

Version	Date	Objet de la modification
0	29/11/2018	Création du document
1	16/03/2019	Prise en compte des remarques du vérificateur
2	20/03/2019	Prise en compte des remarques de l'approbateur
3	18/06/2020	Prise en compte des réponses aux demandes de compléments de l'inspection des ICPE

SOMMAIRE

1	RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE DES DANGERS – CARTOGRAPHIE.....	7
2	OBJET ET CHAMP DE L'ETUDE DE DANGERS.....	8
3	DESCRIPTION SYNTHETIQUE DE L'ETABLISSEMENT ET DE SON ENVIRONNEMENT	10
3.1	DESCRIPTION DE L'ENVIRONNEMENT	10
3.1.1	ENVIRONNEMENT NATUREL	10
3.1.2	ENVIRONNEMENT HUMAIN	11
3.2	IDENTIFICATION DES AGRESSIONS D'ORIGINE EXTERNE.....	17
3.2.1	DOCUMENT DEPARTEMENTAL DES RISQUES MAJEURS	17
3.2.2	INDUSTRIES.....	18
3.2.3	CHUTE D'AERONEFS	18
3.2.4	FOUDRE	19
3.2.5	SISMICITE.....	19
3.2.6	TRAITEMENT SPECIFIQUE DE CERTAINS EVENEMENTS INITIATEURS	20
3.3	DESCRIPTION DES INSTALLATIONS ET ACTIVITES	21
4	ORGANISATION DE LA SECURITE.....	25
4.1	FORMATION DU PERSONNEL	25
4.2	MESURES DE PREVENTION GENERALES	25
4.3	MOYENS D'EXTINCTION INCENDIE.....	26
5	IDENTIFICATION ET CARACTERISATION DES POTENTIELS DE DANGER	29
5.1	INCENDIE ET EXPLOSION.....	29
5.2	POLLUTION ACCIDENTELLE	30
5.2.1	POLLUTION ACCIDENTELLE PAR DEVERSEMENT DE PRODUITS.....	30
5.2.2	POLLUTION ACCIDENTELLE PAR LES EAUX D'EXTINCTION	31
5.2.3	RISQUE TOXIQUE PRESENTE PAR LES FUMÉES D'INCENDIE	31
5.3	RISQUES LIES AUX PRODUITS	32
5.3.1	DEFINITIONS PREALABLES	32
5.3.2	CARACTERISTIQUES ET RISQUES LIEES AUX PRODUITS PRESENTS SUR SITE	32
5.4	RISQUES LIES AU STOCKAGE DE PRODUITS.....	42
5.5	RISQUES LIES A LA MISE EN ŒUVRE DE PRODUITS DANGEREUX	43
5.6	RETOUR D'EXPERIENCE : ACCIDENTOLOGIE	45
5.6.1	ACCIDENTS SUR INSTALLATIONS SIMILAIRES	45
5.6.2	ACCIDENTS SURVENUS SUR LE SITE OU DANS LA SOCIETE	50
5.7	REDUCTION DES POTENTIELS DE DANGERS.....	50

5.8	SYNTHESE DES PHENOMENES DANGEREUX ASSOCIES AUX INSTALLATIONS	52
5.8.1	SYNTHESE	52
5.8.2	COMMENTAIRES CONCERNANT LE SCENARIOS NON RETENUS	54
6	ESTIMATION DES CONSEQUENCES DE LA CONCRETISATION DES DANGERS	55
6.1	SEUILS REGLEMENTAIRES	55
6.1.1	SEUILS D'EFFETS THERMIQUES SUR LES PERSONNES	55
6.1.2	SEUILS D'EFFETS THERMIQUES SUR LES STRUCTURES	55
6.1.3	SEUILS D'EFFETS DE SURPRESSION SUR LES PERSONNES	56
6.1.4	SEUILS D'EFFETS DE SURPRESSION SUR LES STRUCTURES	56
6.2	EVALUATION DES CONSEQUENCES DE LA CONCRETISATION DES DANGERS DU SITE	56
6.3	PHD N°2 – ECLATEMENT DE LA CAPACITE D'UNE BOUTEILLE DE STOCKAGE DU FLUIDE DE CLIMATISATION R434A (2 X 32 L)	57
6.3.1	DESCRIPTION DU SCENARIO ET HYPOTHESES PRISES EN COMPTE	57
6.3.2	DONNEES D'ENTREE	57
6.3.3	RESULTATS	57
6.3.4	CONCLUSIONS	58
6.4	PHD N° 3– FEU DE NAPPE DE LA CUVETTE DE RETENTION DES GRV CONTENANT DE L'ESSENCE ET DU GAZOLE EN MELANGE	59
6.4.1	DESCRIPTION DU SCENARIO ET HYPOTHESES PRISES EN COMPTE	59
6.4.2	DONNEES D'ENTREE	59
6.4.3	RESULTATS	60
6.4.4	CONCLUSIONS	60
6.5	PHD N°4 – ECLATEMENT DE LA CAPACITE D'UN GRV CONTENANT DE L'ESSENCE ET DU GAZOLE EN MELANGE	61
6.5.1	DESCRIPTION DU SCENARIO ET HYPOTHESES PRISES EN COMPTE	61
6.5.2	DONNEES D'ENTREE	61
6.5.3	RESULTATS	61
6.5.4	CONCLUSIONS	63
6.6	PHD N°5 – FEU DE NAPPE DE LA CUVETTE DE RETENTION DU GRV CONTENANT DU LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT ET DU LIQUIDE DE FREIN EN MELANGE	63
6.6.1	DESCRIPTION DU SCENARIO ET HYPOTHESES PRISES EN COMPTE	63
6.6.2	DONNEES D'ENTREE	65
6.6.3	RESULTATS	65
6.6.4	CONCLUSIONS	66
6.7	PHD N°6 – FEU DE NAPPE DE LA CUVETTE DE RETENTION DES GRV CONTENANT DES HUILES USAGEES	67
6.7.1	DESCRIPTION DU SCENARIO ET HYPOTHESES PRISES EN COMPTE	67
6.7.2	DONNEES D'ENTREE	67
6.7.3	RESULTATS	68
6.7.4	CONCLUSIONS	68
6.8	PHD N°7 – FEU DE NAPPE DE LA CUVETTE DE RETENTION DU GRV CONTENANT DES HUILES NEUVES	69
6.8.1	DESCRIPTION DU SCENARIO ET HYPOTHESES PRISES EN COMPTE	69
6.8.2	DONNEES D'ENTREE	69
6.8.3	RESULTATS	70
6.8.4	CONCLUSIONS	70

6.9	PHD N°8 – FEU DE NAPPE DE LA CUVETTE DE RETENTION DE LA CUVE DE GAZOLE (3 M³)	70
6.9.1	DESCRIPTION DU SCENARIO ET HYPOTHESES PRISES EN COMPTE	70
6.9.2	DONNEES D'ENTREE	71
6.9.3	RESULTATS	71
6.9.4	CONCLUSIONS	71
6.10	PHD N°9 – INCENDIE AU NIVEAU DE LA ZONE DE STOCKAGE DE VHU A DEPOLLUER	72
6.10.1	PHD N°9-1 – FEU DE NAPPE SUITE A UNE FUITE DE PRODUIT INFLAMMABLE AU NIVEAU DES VHU A DEPOLLUER	72
6.10.2	PHD N°9-2 – INCENDIE DU STOCKAGE DE VHU A DEPOLLUER SUITE A PROPAGATION DU PHD N°9-1 ...	73
6.11	SYNTHESE DES PRINCIPAUX RESULTATS	77
7	DETERMINATION DE LA GRAVITE DES PHENOMENE DANGEREUX DONT LES EFFETS SORTENT DES LIMITES DE PROPRIETE	78
7.1	PHENOMENES DANGEREUX CONCERNES	78
7.2	GRILLE DE GRAVITE	78
7.3	ÉVALUATION DE LA GRAVITE	78
8	ANALYSE DES RISQUES : ANALYSE PAR NŒUDS PAILLONS	78
9	CLASSEMENT DES DIFFERENTS PHENOMENES ET ACCIDENTS	79
10	SYNTHESE DES MESURES DE PREVENTION ET DE PROTECTION MISES EN PLACE	79
11	CONCLUSION	80

LISTE DE FIGURES

Figure 1 : Localisation géographique de l'exploitation de DECONS	10
Figure 2 : ERP à proximité du site	15
Figure 3 : Vue aérienne et voisinage du site dans un rayon de 500 m.....	16
Figure 4 : Bassins versant du site	22
Figure 5 : Disposition des installations du site de DECONS	24
Figure 6 : Localisation des stockages de produits dangereux du site	44
Figure 7 : Typologie d'accident - VHU	46
Figure 8 : Type de stockage lié à l'incendie	48
Figure 9 : Causes des accidents liées aux stockages de métaux	48
Figure 10 : Causes des accidents liées aux stockages de pneus usagés.....	49
Figure 11 : Causes des accidents liées aux stockages de DEEE	49
Figure 12 : Cartographie PhD n°2.....	58
Figure 15 : Cartographie PhD n°4.....	62
Figure 13 : Méthode de calcul de FLUTHERM	64
Figure 16 : Cartographie PhD n°5.....	66
Figure 21 : Cartographie des effets dangereux du PhD n°9-2.....	75

1 RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE DES DANGERS – CARTOGRAPHIE

Selon l'article D.181-15-2, au point III, du Code de l'Environnement :

« L'étude [des dangers] comporte, notamment, un résumé non technique explicitant la probabilité et la cinétique des accidents potentiels, ainsi qu'une cartographie agrégée par type d'effet des zones de risques significatifs ».

Le résumé non technique de l'étude de dangers est joint au présent dossier de demande d'autorisation environnementale.

La cartographie des zones d'effets de chacun des phénomènes dangereux modélisés est donnée dans le corps de l'Étude de Dangers.

2 OBJET ET CHAMP DE L'ÉTUDE DE DANGERS

DECONS exploite depuis 2016, sur la commune de Niort (79), un site de stockage de déchets dangereux et non dangereux, ainsi que de traitement de déchets non dangereux. Le site était exploité précédemment par la société PROLIFER RECYCLING.

Il s'agit d'un site existant et connu par l'Administration, **autorisé par l'arrêté préfectoral du 15 mai 2007** « autorisant la société PROLIFER RECYCLING à exploiter une installation de démontage et de dépollution de véhicules hors d'usage ».

En mai 2016, une **demande de changement d'exploitant** a été présentée par DECONS précisant une reprise partielle des activités précédemment exploitées par PROLIFER RECYCLING.

L'arrêté préfectoral du 14 novembre 2016 « relatif à la mise à jour du classement des activités exercées par les DECONS sur le site précédemment exploité par la société PROLIFER, rue des Herbillaux à Niort, à un changement d'exploitant et portant agrément pour la dépollution et le démontage de véhicules hors d'usage », modifie l'arrêté d'autorisation du 15 mai 2007 cité précédemment.

Le 20 mars 2018, **l'inspection des installations classées a visité le site de Niort**. Plusieurs remarques concernant le classement ICPE des activités de DECONS ont été émises dans le rapport de conclusions datant du 23 mars 2018. Il s'agit notamment de la non-déclaration de certaines activités, relevant des rubriques des ICPE suivantes (voir le détail du classement en section 5.1 « Classement des installations au titre des ICPE ») :

- **2710** : Installations de collecte de déchets apportés par le producteur initial de ces déchets,
- **2714** : Installation de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de réutilisation de déchets non dangereux de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois,
- **2791** : Installation de traitement de déchets non dangereux.

Le rapport fait aussi mention de changements dans les capacités pour lesquelles le site est autorisé selon l'arrêté préfectoral du 14 novembre 2016, et qui n'ont pas été portés à la connaissance du préfet :

- **2711** : Installations de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de réutilisation de déchets d'équipements électriques et électroniques,
- **2712** : Installation d'entreposage, dépollution, démontage ou découpage de véhicules hors d'usage ou de différents moyens de transports hors d'usage,
- **2718** : Installation de transit, regroupement ou tri de déchets dangereux.

Enfin, l'arrêté préfectoral du 4 février 2019 « portant mise en demeure à l'encontre de la société DECONS de régulariser la situation administrative et de respecter les prescriptions applicables à l'installation d'entreposage, dépollution et démontage de véhicules hors d'usage exploitée 16 rue des Herbillaux à Niort » exige de **régulariser la situation administrative du site en déposant un dossier de demande d'autorisation environnementale en préfecture**.

La présente étude de dangers est réalisée dans le cadre du DDAE¹ précité, afin de régulariser la situation actuelle du site de DECONS.

¹ DDAE : Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale.

Le Code de l'Environnement (article L. 181-25) prévoit que : « *Le demandeur fournit une étude de dangers qui précise les risques auxquels l'installation peut exposer, directement ou indirectement, les intérêts mentionnés à l'article L. 511-1 en cas d'accident, que la cause soit interne ou externe à l'installation* » :

- La méthodologie appliquée à l'étude de dangers s'inspire des démarches générales développées par l'industrie pour les études de risques technologiques de sites industriels,
- Le plan de l'étude de dangers a été établi sur la base des guides d'élaboration et de lecture des études de dangers pour les établissements soumis à autorisation avec servitudes élaborés par le groupe de travail national « Méthodologie des études de dangers » placé sous l'égide du Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer.

A partir de chacun des facteurs pris en compte (matières, procédés, équipements, fluides, personnel, environnement), l'étude procède par phases :

- Description synthétique de l'établissement et de son environnement,
- Identification et caractérisation des potentiels de dangers,
- Estimation des conséquences de la libération des potentiels de dangers,
- Analyse des risques, identification des scénarios d'accidents majeurs,
- Estimation des conséquences des phénomènes dangereux tenant compte de l'efficacité des mesures internes de prévention et de protection,
- Description des moyens de prévention, de protection et d'intervention.

D'une manière générale, le contenu de l'Etude de Dangers doit permettre :

- D'autoriser et de réglementer la ou les installations dont elle est l'objet après examen du caractère suffisant ou non du niveau de maîtrise des risques,
- De procéder à l'information préventive sur les risques des tiers et des exploitants des installations classées voisines (pour la prise en compte d'éventuels effets dominos), ainsi qu'à la consultation du CHSCT² (ou équivalent),
- D'estimer les dommages matériels potentiels aux tiers,

² CHSCT : Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.

3 DESCRIPTION SYNTHETIQUE DE L'ETABLISSEMENT ET DE SON ENVIRONNEMENT

La description des installations du site de DECONS est détaillée dans le chapitre 3 « Description des Installations » du présent DDAE.

La description de l'environnement du site est détaillée dans le chapitre 4 « Étude d'Impact » du présent DDAE.

Les éléments importants à prendre en compte dans la présente Etude des Dangers sont résumés dans les paragraphes suivants.

3.1 DESCRIPTION DE L'ENVIRONNEMENT

3.1.1 Environnement naturel

a. Contexte géographique et topographique

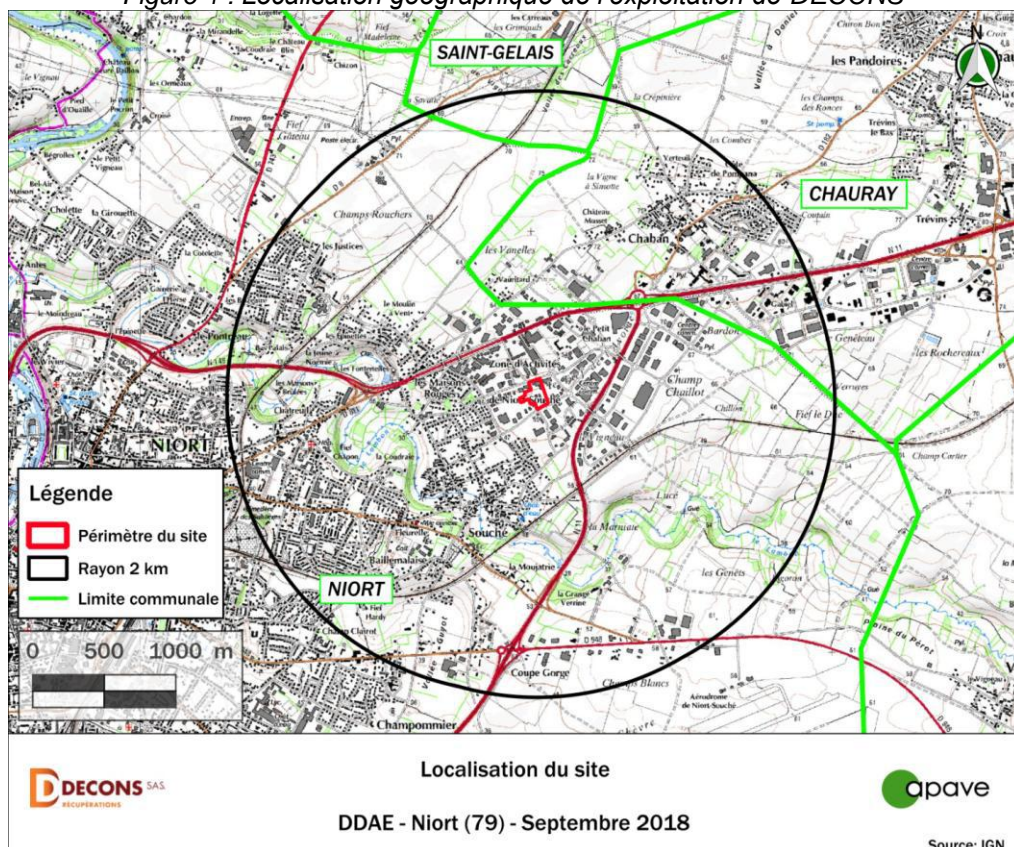
(cf. § 3.1 de l'étude d'impact)

Le site de DECONS est existant. Il est localisé sur le territoire de la commune de Niort (79), dans le département de Deux-Sèvres, en région Nouvelle-Aquitaine. Le site est implanté au sein du Pôle d'Activités Pierre Mendès-France au Nord-Est de l'agglomération de Niort, à près de 3 km du centre-ville de la commune.

Le site possède naturellement des pentes fortes (pente moyenne de 3% selon l'axe Sud-Est – Nord-Ouest, avec un dénivelé de près de 5,9 m).

L'altitude moyenne du site est de 50,4 m.

Figure 1 : Localisation géographique de l'exploitation de DECONS



b. Climat

(cf. § 3.6.1 de l'étude d'impact)

La commune de Niort est localisée dans un secteur de climat océanique. Le climat océanique est caractérisé par des températures douces et une pluviométrie relativement abondante (en liaison avec les perturbations venant de l'Atlantique), répartie tout au long de l'année avec un maximum d'octobre à février.

La station météorologique de la commune de Niort se situe à 2,3 km au Sud-Est du site. Les données présentées ci-après proviennent de cette station, sur la période de 1969 à 2008 :

- Température minimale : **7,8°C**,
- Température maximale : **17,2°C**,
- Température moyenne annuelle : **12,5°C**,
- La moyenne annuelle des hauteurs de précipitations est de : **867,2 mm**.
- La durée totale d'ensoleillement annuelle est en moyenne de **1980,3 heures**.

c. Milieu naturel remarquable

(cf. § 3.11 de l'étude d'impact)

Le site Natura 2000 le plus proche du site se situe à 2 km au Sud-Est, il s'agit de la ZPS « Plaine de Niort Sud-Est » (ID : FR5412007).

La ZNIEFF la plus proche du site se trouve à 2 km au Sud-Est, il s'agit de la ZNIEFF de type 2 « Plaine de Niort Sud-Est » (ID : 540014411).

L'emprise du site de DECONS est située au droit du Parc Naturel Régional du Marais Poitevin. Le site respecte les prescriptions de la Charte du Parc Naturel Régional du Marais Poitevin (cf. §4.3.8 de l'étude d'impact).

d. Risques naturels

Les risques naturels auxquels est exposé le site sont décrits au paragraphe 3.2 de la présente étude.

3.1.2 Environnement humain

Ce paragraphe a pour objectif d'identifier les cibles potentielles en cohérence avec les zones d'effets. Il réunit les éléments nécessaires pour le comptage des personnes exposées aux accidents majeurs potentiels (cf. circulaire du 10 mai 2010).

a. Population et habitat, ERP³ et activités

(cf. § 3.4 de l'étude d'impact)

Le site est implanté au sein du Pôle d'Activités Pierre Mendès-France au Nord-Est de l'agglomération de Niort, à près de 3 km du centre-ville de la commune.

³ ERP : Etablissements Recevant du Public.

Dans un rayon de 500 m autour du site on trouve plusieurs groupements d'habitations à proximité du site (voir figure ci-après). L'habitation la plus proche est une maison individuelle, à 20 m au Sud-Ouest du site.

A proximité du site, deux ICPE ont été identifiées. Cependant, étant situé dans un Pôle d'Activités, le site de DECONS est entouré par plusieurs entreprises appartenant à des divers secteurs d'activité.

Les ERP dans un rayon de 200 m autour du site, sont présentés dans le tableau ci-après (source : Direction de Prévention des Risques Majeurs et Sanitaires de la ville de Niort). A noter que seul un établissement éducatif a été identifié (n°31 - Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Deux-Sèvres), le reste d'ERP correspondent à des entreprises du Pôle d'Activités.

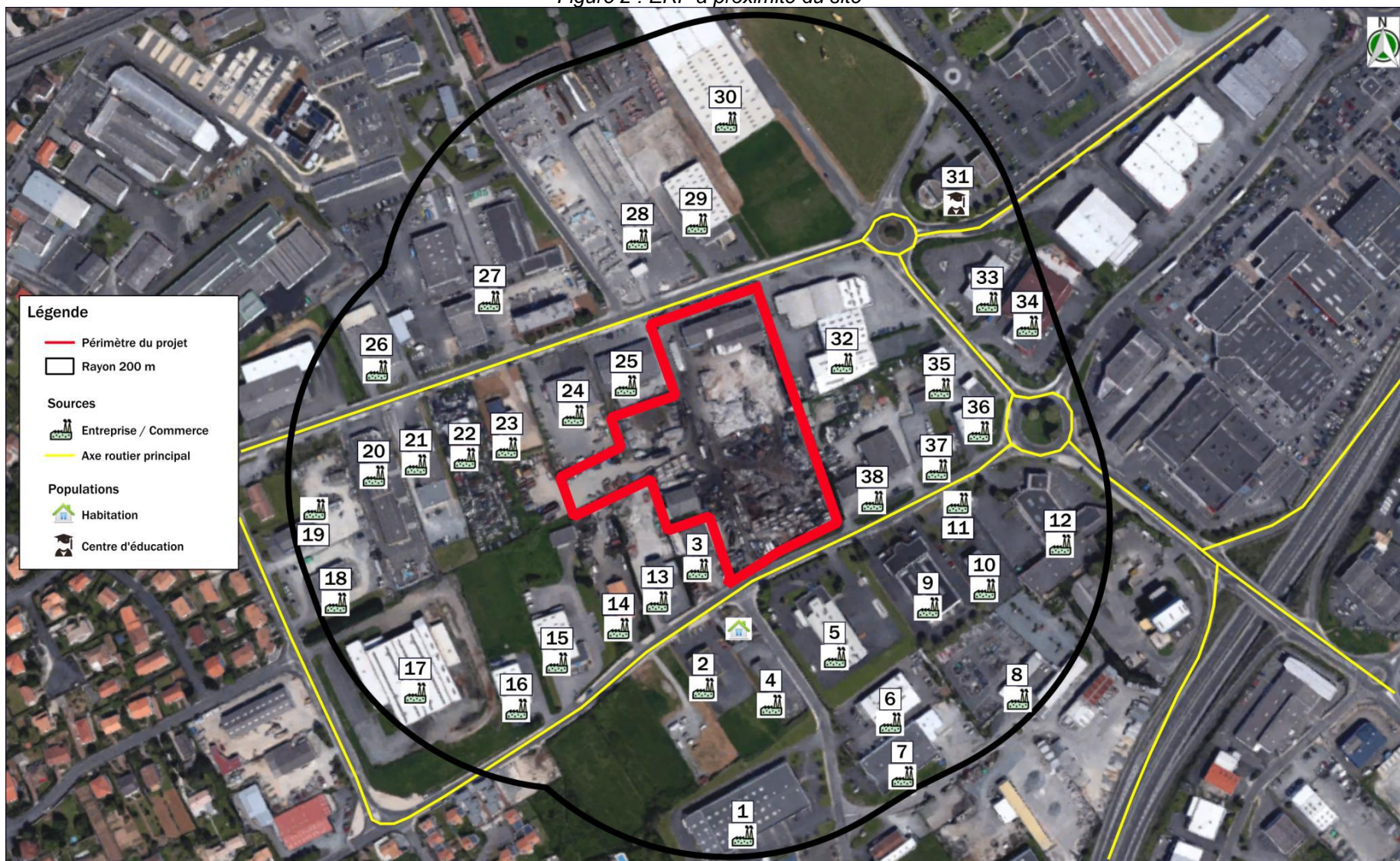
No. sur carte	Nom du site	Activité	Catégorie
1	Espace Aubade Niort	Vente de matériel pour l'aménagement des salles de bains : sanitaire, carrelage, chauffage, climatisation, etc.	5ème
2	Autocontrôle Norisko	Contrôle technique de véhicules.	5ème
3	Cash Euro Palettes	Ventre et négoce de palettes en bois.	5ème
4	Self Auto Niortais	Entretien et réparation de véhicules automobiles légers.	5ème
5	Ciblex Niort	Transport express de colis et documents.	5ème
6	Carrosserie Gillier	Entretien et réparation de véhicules automobiles légers.	5ème
7	SODIP - Peintures Automobiles	Entretien et réparation de véhicules automobiles légers.	5ème
8	Ateliers municipaux de Niort	Entretien et réparation de véhicules automobiles légers.	5ème
9	NON IDENTIFIE	/	
10	COGEDIS	Agence d'expertise comptable. Accueille les agriculteurs, PME/PMI et TPE.	5ème
11	Deux-Sèvres Expertise Services	Agent d'assurance.	5ème
12	Dactyl Buro Office	Livraison de matériel de bureau.	5ème
	tdi services	Maintenance et services informatiques.	5ème
	SOFAIR	Entretien et réparation de véhicules.	5ème
	Sikkens	Vente de peinture et vernis.	5ème
13	Berger Location	Location de voitures, de véhicules utilitaires et de poids lourds, pour le professionnel et le particulier.	5ème
14	NON IDENTIFIE	/	
15	Diffusion Niortaise de Presse	Distribution de journaux, de presse et magazine.	5ème

No. sur carte	Nom du site	Activité	Catégorie
16	Façonnage 79	Spécialiste du façonnage en finition de brochures, en pelliculage, pliage et dos carré collé et cousu.	5ème
17	Moy logistique	Entrepôt logistique.	5ème
18	Vendezvotrevoiture.fr	Vente de voitures d'occasion.	5ème
19	Yabon Racing Suspension	Entretien et préparation de suspensions.	5ème
20	Aubade Niortaise de Carrelages	Vente de carrelage.	5ème
21	Pro'confot France	Agence de voyages.	5ème
22	Garage MAURY	Entretien et réparation de véhicules automobiles légers.	5ème
23	A2'G	Vente de gouttières en aluminium.	5ème
24	LOXAM	Location de matériel professionnel.	5ème
25	Run Ever	Magasin d'équipements sportifs.	5ème
26	CSO Niort	Fabrication de matériel électrique.	5ème
27	GEREDIS Deux-Sèvres	Gestionnaire du réseau de distribution d'électricité.	5ème
28	Niortaise de matériaux (VM)	Vente, livraison et enlèvements de matériaux de construction.	5ème
29	Culligan	Equipements de traitement d'eau.	5ème
30	Cartorel	Fabrication d'articles de papeterie.	5ème
31	Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Deux-Sèvres	Centre de formation et de conseil.	3ème
32	CEDEO	Vente d'équipements sanitaires, de chauffage et de plomberie.	5ème
33	HYUNDAI WEST AUTO MOTORS	Vente de véhicules.	5ème
34	Color beauté	Produits et matériels : coiffure, esthétique, maquillage.	5ème
	La Farandole des Pains	Boulangerie.	5ème
	CGED	Distributeur de produits électriques pour les professionnels.	5ème
35	Aujardin	Vente de produits pour le jardin.	5ème
36	Intermède coiffure	Salon de coiffure.	5ème

No. sur carte	Nom du site	Activité	Catégorie
36	AVIVA Bouron Alain Agent Général Commerçant	Agence d'assurances.	5ème
	Midfielder	Magasin de vêtements.	5ème
	ACO Sécurité	Contrôle technique automobile.	5ème
37	Samsic propreté	Services de propreté.	5ème
38	Garage Mendès France	Entretien et réparation de véhicules automobiles légers.	5ème
	Culture indoor	Matériel de jardinage.	5ème
	Inside aménagement, comera cuisines	Ventes de cuisines, dressing / rangements et salles de bains.	5ème

La figure ci-après présente la localisation des ERP identifiés.

Figure 2 : ERP à proximité du site



Plan sources, populations et usages

APAVE DDAE - Niort (79) - Octobre 2018

b. Voies de communication

(cf. § 3.4.4 de l'étude d'impact)

L'accès principal au site s'effectue par la rue des Herbillaux au Nord, il s'agit d'une entrée pour les véhicules légers, les poids-lourds et l'accès des secours en cas de besoin.

Une deuxième entrée est située au Sud du site sur la rue des Ors, elle est dédiée uniquement aux secours.

L'avenue de Paris (RD648) et le boulevard Pierre Mendès-France (RD611), se trouvent à 336 m au Nord-Ouest et 281 m au Sud-Est du site de DECONS, respectivement.

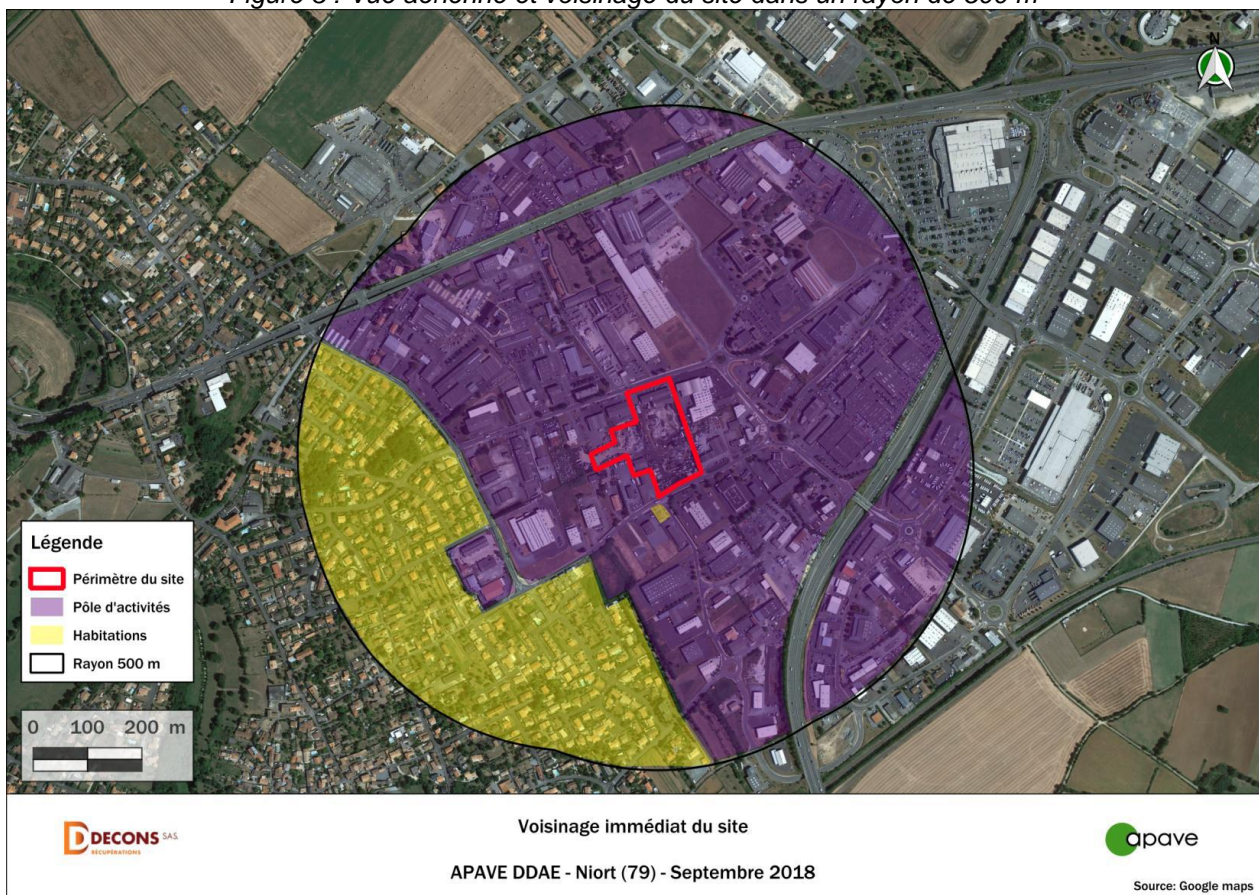
L'A10 est située à environ 5 km au Sud-Est du site.

c. Documents d'urbanisme en vigueur

(cf. § 3.2 de l'étude d'impact)

D'après le PLU⁴ de la ville de Niort, l'emprise du site de DECONS est situé sur une zone urbaine dénommée « zone UE ». Cette zone couvre l'ensemble des **zones d'activités économiques**. Sont également inclus dans cette zone des secteurs diffus regroupant des activités hors site en activités ou en friche qu'il y aura lieu de maintenir dans leurs destinations d'origines afin de conserver la complémentarité habitat activités sur l'ensemble de la ville.

Figure 3 : Vue aérienne et voisinage du site dans un rayon de 500 m



⁴ PLU : Plan Local d'Urbanisme.

3.2 IDENTIFICATION DES AGRESSIONS D'ORIGINE EXTERNE

3.2.1 Document Départemental des Risques Majeurs

D'après le site Géorisques, le DDRM⁵ des Deux-Sèvres et le Plan départemental de protection des forêts contre les incendies des Deux-Sèvres, **les risques suivants sont détectés sur le secteur du site.**

Risque	PPR ⁶ ou équivalent	Situation du site	Retenu comme évènement initiateur ?
Inondation	PPR Inondation sur la commune de Niort approuvé le 03/12/2007	Non concerné <i>Site non compris dans l'emprise du PPR Inondation</i>	Non
Littoral	Pas de PPR Littoral sur la commune de Niort	Non concerné <i>Site à l'écart du littoral</i>	Non
Mouvement de terrain	Pas de PPR Mouvement de terrain sur la commune de Niort	Non concerné	Non
Retrait-gonflement d'argiles	Pas de PPR Retrait-gonflements des sols argileux. La commune de Niort est exposée aux retrait-gonflements de sols argileux	Non concerné <i>Site situé sur l'aléa « à priori nul » concernant le retrait-gonflement d'argiles</i>	Non
Feu de forêt	La commune de Niort n'est pas concernée par le risque de feu de forêt	Non Concerné	Non
Industriel	PPR Industriel sur la commune de Niort approuvé le 30/04/2015	Non concerné <i>Site non concerné par le zonage réglementaire du PPR Industriel</i>	Non
Rupture de barrage	La commune de Niort est située en aval du barrage Touche Poupard. Elle est concernée par le risque de rupture de ce barrage.	Non Concerné <i>Site non concerné par le zonage établi pour la rupture du barrage</i>	Non
TMD ⁷	Des canalisations de transport de gaz naturel traversent la commune de Niort. Plusieurs axes routiers et ferroviaires, employés pour le transport de matières dangereuses, traversent la commune de Niort.	Non Concerné <i>Site à l'écart des axes et canalisations transportant des matières dangereuses</i>	Non

⁵ DDRM : Dossier Départemental des Risques Majeurs,

⁶ PPR : Plan de Prévention des Risques,

⁷ TMD : Transport de Matières Dangereuses.

Risque	PPR ⁶ ou équivalent	Situation du site	Retenu comme évènement initiateur ?
Sismique	Tout le département des Deux-Sèvres est classé en zone de sismicité modérée	Concerné	Non <i>Voir paragraphe 3.2.5 ci-après</i>
Sécheresse	Potentiel	Concerné	Non <i>Site peu consommateur d'eau conçu selon les contraintes du secteur géographique</i>

3.2.2 Industries

La seule activité ICPE à proximité du site de DECONS correspond à la station-service (soumise au régime de l'enregistrement) située à 480 m au Nord-Est du site.

Au vu de l'absence de site SEVESO et de PPR Technologique à proximité du site, aucun site extérieur n'est susceptible d'avoir un effet sur le site de DECONS.

Le risque d'agression externe par un autre site industriel n'est donc pas retenu comme évènement initiateur dans la suite de l'Etude de Dangers.

3.2.3 Chute d'aéronefs

D'après la circulaire du 10 mai 2010, la majorité des accidents d'aéronefs étant localisée dans le périmètre proche des aérodromes ou aéroports, il n'est pas nécessaire de prendre en compte le risque de chute d'avion pour un établissement industriel situé à plus de 2 km d'un aérodrome ou d'un aéroport.

Les plus proches sont :

- L'aérodrome de Niort Souché se trouve à 2,5 km au Sud-Est du site.
- L'aéroport de Nantes est l'aéroport le plus proche du site, à plus de 130 km au Nord-Ouest.

Etant donnée la distance (> 2 km) entre ces derniers et le site, le risque de chute d'aéronefs est exclu et n'est pas retenu comme évènement initiateur dans la suite de l'Etude de Dangers.

3.2.4 Foudre

La foudre est un phénomène purement électrique produit par les charges de certains nuages. Le courant électrique qui en résulte entraîne les mêmes effets qu'un courant circulant dans un conducteur électrique.

En général, un coup de foudre complet dure entre 0,2 et 1 s, comportant en moyenne quatre décharges partielles. Entre chaque décharge, un courant résiduel de l'ordre de la centaine ou du millier d'Ampère continue à s'écouler par le canal ionisé. La valeur médiane de l'intensité d'un coup de foudre se situe autour de 25 kA.

Les dangers présentés par la foudre résultent :

- De l'impact mécanique du coup direct (soudaine et forte élévation de température, poinçonnement, réaction des matériaux),
- Des courants de foudre associés :
 - Soit sous forme directe (risques d'échauffements, destructions des conducteurs métalliques, pouvant générer des dégâts matériels importants, et des incendies d'origine électrique ou autre),
 - Soit sous forme indirecte (remontées des potentiels de terre, surtensions générées par les câbles périphériques, les lignes téléphoniques, l'alimentation électrique, perturbations par création de champs électromagnétiques avec risques de claquages) susceptibles de générer des dysfonctionnements des systèmes de puissance et de contrôle commande, des claquages électriques d'atmosphères explosibles...

La foudre est une cause potentielle d'incendie.

Le site doit se protéger contre la foudre. L'effet de la foudre sur une installation où sont mis en œuvre et/ou où sont stockés des produits inflammables ou combustibles, est le risque incendie/explosion, soit au point d'impact, soit par l'énergie véhiculée par les courants de circulation conduits ou induits.

Une ARF⁸ est en cours de réalisation pour le site. Si nécessaire, une ETF⁹ sera effectuée, elle déterminera les mesures de protection à réaliser. Ce risque n'est donc pas retenu comme évènement initiateur dans la suite de l'Etude des Dangers.

3.2.5 Sismicité

Selon l'arrêté modifié du 4 octobre 2010 relatif à la prévention des risques accidentels au sein des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation « *L'ensemble des installations classées soumises à autorisation respectent les dispositions prévues pour les bâtiments, équipements et installations de la catégorie dite à risque normal par les arrêtés pris en application de l'article R. 563-5 du Code de l'Environnement dans les délais et modalités prévus par lesdits arrêtés...* ».

L'article R. 563-5 du Code de l'Environnement exige que « *des mesures préventives, notamment des règles de construction, d'aménagement et d'exploitation parasismiques, sont appliquées aux bâtiments, aux équipements et aux installations de la **classe dite " à risque normal " situés dans les zones de sismicité 2, 3, 4 et 5, respectivement définies aux articles R. 563-3 et R. 563-4*** ».

Au titre de l'article R. 563-3 du Code de l'Environnement, **les installations du site de DECONS appartiennent à la classe dite « à risque normal ».**

⁸ ARF : Analyse du Risque Foudre.

⁹ ETF : Etude Technique Foudre.

Au sens de l'article R. 563-4 du Code de l'Environnement et du décret n°2010-1255 du 22 octobre 2010, portant délimitation des zones de sismicité du territoire français, **la commune de Niort est localisée en zone de sismicité modérée (zone 3)** dans un zonage qui distingue les 5 zones d'aléa suivantes.

Type de zone de sismicité (article R. 563-4 du Code de l'Environnement)	Aléa (décret n°2010- 1255 du 22 octobre 2010)	Mouvement du sol
1	Très faible	Accélération $\leq 0,7 \text{ m/s}^2$
2	Faible	$0,7 \text{ m/s}^2 \leq \text{Accélération} \leq 1,1 \text{ m/s}^2$
3	Modéré	$1,1 \text{ m/s}^2 \leq \text{Accélération} \leq 1,6 \text{ m/s}^2$
4	Moyen	$1,6 \text{ m/s}^2 \leq \text{Accélération} \leq 3 \text{ m/s}^2$
5	Fort	Accélération $\geq 3 \text{ m/s}^2$

Le risque sismique a été pris en compte dans la conception du site. Ce risque n'est donc pas retenu comme évènement initiateur dans la suite de l'Etude des Dangers.

3.2.6 Traitement spécifique de certains événements initiateurs

Conformément à la circulaire du 10 mai 2010 récapitulant les règles méthodologiques applicables aux études de dangers, à l'appréciation de la démarche de réduction du risque à la source et aux plans de prévention des risques technologiques (PPRT) dans les installations classées en application de la loi du 30 juillet 2003, les événements externes suivants susceptibles de conduire à des accidents majeurs ne sont pas pris en compte dans l'Etude des Dangers en l'absence de règles ou instructions spécifiques :

- Chute de météorite,
- Séismes d'amplitude supérieure aux séismes maximums de référence éventuellement corrigés de facteurs, tels que définis par la réglementation, applicable aux installations classées considérées,
- Crues d'amplitude supérieure à la crue de référence, selon les règles en vigueur,
- Événements climatiques d'intensité supérieure aux événements historiquement connus ou prévisibles pouvant affecter l'installation, selon les règles en vigueur,
- Chute d'avion hors des zones de proximité d'aéroport ou aérodrome (hors zone de survol et au-delà de 2 000 m de tout point des pistes de décollage et d'atterrissage),
- Rupture de barrage de classe A ou B au sens de l'article R.214-112 du Code de l'Environnement ou d'une digue de classe A, B ou C au sens de l'article R.214-113 de ce même code,
- Actes de malveillance.

3.3 DESCRIPTION DES INSTALLATIONS ET ACTIVITES

La description des installations est détaillée dans le chapitre 3 « Description des Installations » du présent DDAE.

Le site est existant, il est composé :

- **De bâtiments :**
 - Un bâtiment abritant :
 - Les bureaux du personnel,
 - Un magasin de vente de fer neuf,
 - Une zone de stockage de métaux non ferreux (cuivre, aluminium, zinc...),
 - Une zone de stockage de DEEE,
 - Un bâtiment pour l'atelier de dépollution de VHU,
- **De zones de stockage de déchets apportés par les particuliers :**
 - Déchets de métaux non ferreux (cuivre, aluminium, zinc...),
 - Ferraille,
 - Platin¹⁰,
- **De zones de stockage de déchets concernant l'activité de dépollution des VHU et de récupération de déchets chez les industriels :**
 - VHU en attente de dépollution,
 - VHU dépollués en attente du compacteur ou en attente d'expédition,
 - Déchets de métaux non ferreux (cuivre, aluminium, zinc...),
 - Ferraille,
 - Platin,
- **Une zone de stockage des « paquets »¹¹,**
- **Une zone de stockage de bennes vides,**
- **Un compacteur de ferrailles, platin et VHU.**

Actuellement, le site est divisé en cinq secteurs pour la gestion des eaux pluviales :

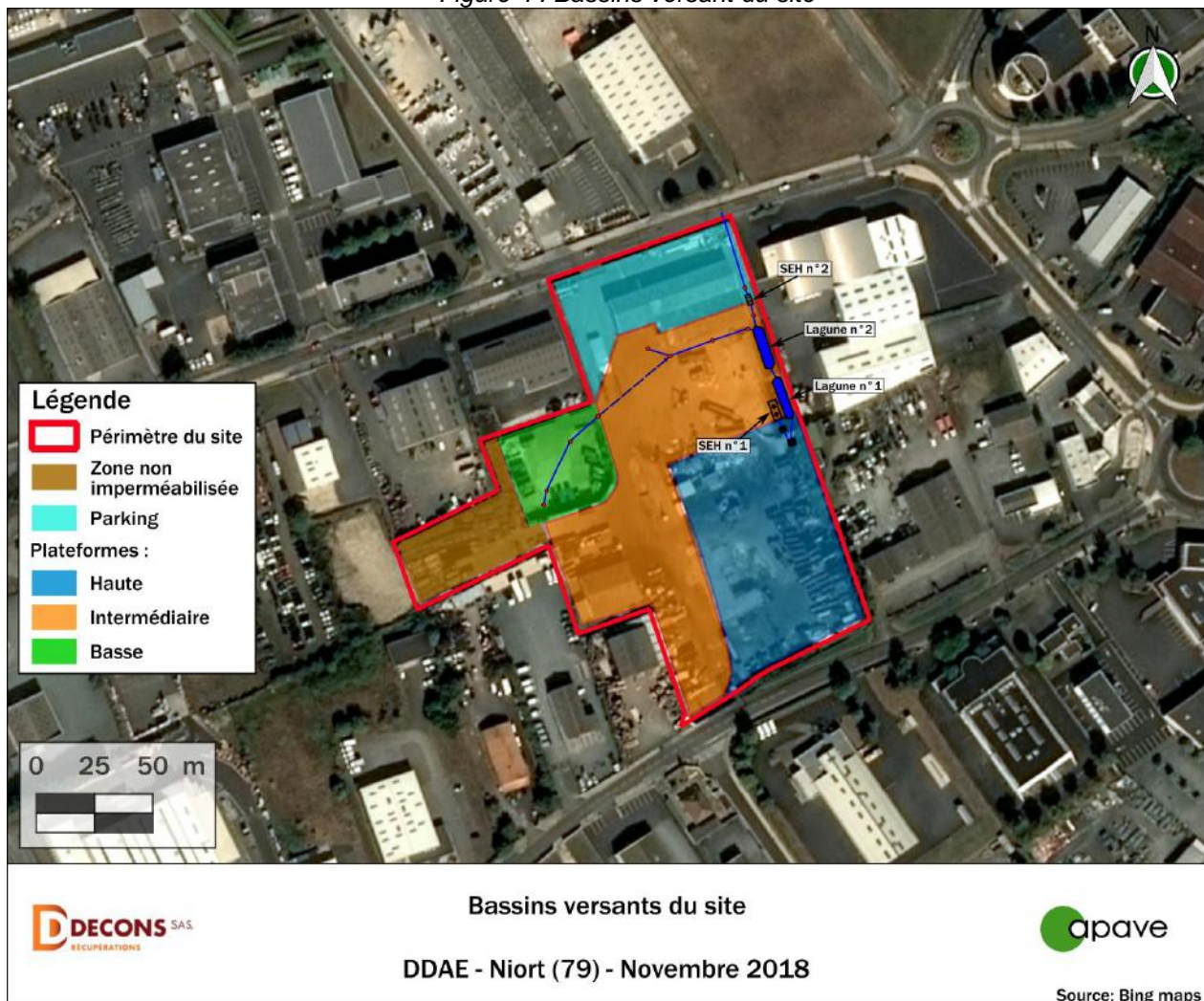
- La plateforme basse,
- La plateforme intermédiaire,
- La plateforme haute,
- La zone correspondant au parking situé à l'entrée du site et à une partie du bâtiment des bureaux,
- Une zone non imperméabilisée (zone de stockage de bennes vides).

La figure suivante présente les plateformes du site, ainsi que les bassins versants correspondants.

¹⁰ Le platin : ferraille sale imprégnée de diverses substances (Exemple : ferraille électroménagère contenant de la peinture),

¹¹ « Paquets » : VHU, ferrailles et platin compressés en forme de cubes,

Figure 4 : Bassins versant du site



Les eaux pluviales du site sont collectées de la façon suivante :

- Les eaux du BV bas (eaux provenant de la plateforme basse) sont envoyées, avec les eaux pluviales du BV intermédiaire, vers la **lagune n°2** grâce à un poste de relevage,
- Le BV intermédiaire collecte les eaux provenant du poste de relevage lié au BV bas et les eaux de la plateforme intermédiaire du site. Ces eaux sont envoyées vers la **lagune n°2**,
- Le BV haut récupère les eaux de la plateforme haute du site. Ces eaux sont collectées par un **avaloir principal**, puis envoyées vers le **séparateur à hydrocarbures SEH n°1**. Elles rejoignent ensuite la **lagune n°1** et finalement la **lagune n°2**.
- Les eaux collectées au sein de la **lagune n°2** sont envoyées vers un **deuxième séparateur à hydrocarbures SEH n°2**. Il constitue l'exutoire des eaux pluviales du site. Le rejet d'eaux pluviales du site rejoint le réseau communal de Niort et ensuite le milieu naturel.
- Les eaux du BV parking sont envoyées directement vers le réseau communal au Nord du site,
- Les eaux pluviales ruisselant sur la zone non imperméabilisée s'infiltrent directement où la goutte tombe.

Des changements sont prévus concernant la gestion des eaux pluviales du site. Les aménagements sont détaillés dans le chapitre 3 « Description des Installations », du présent dossier.

Le site dispose d'une **réserve d'eau incendie de 10 m³ et d'un RIA¹²**. Deux poteaux incendie situés au Nord et au Sud du site (à proximité de l'entrée principale et de secours, respectivement), sont également disponibles.

En cas de sinistre, **les eaux d'extinction incendie** sont stockées dans la lagune n°1 (60 m³) à l'aide d'obturateurs gonflables.

La **plateforme basse**, décrite précédemment, dispose également d'un volume de stockage pour les eaux polluées d'environ 215 m³. A noter que le site entier est imperméabilisé.

L'accès principal au site s'effectue par la rue des Herbillaux au Nord, il s'agit d'une entrée pour les véhicules légers, les poids-lourds et l'accès des secours en cas de besoin.

Une deuxième entrée est située au Sud du site sur la rue des Ors, elle est dédiée uniquement aux secours.

Un parking pour les véhicules légers est situé au Nord du site, à proximité des bureaux.

Le site est relié au réseau électrique. Un transformateur appartenant à DECONS est présent sur site.

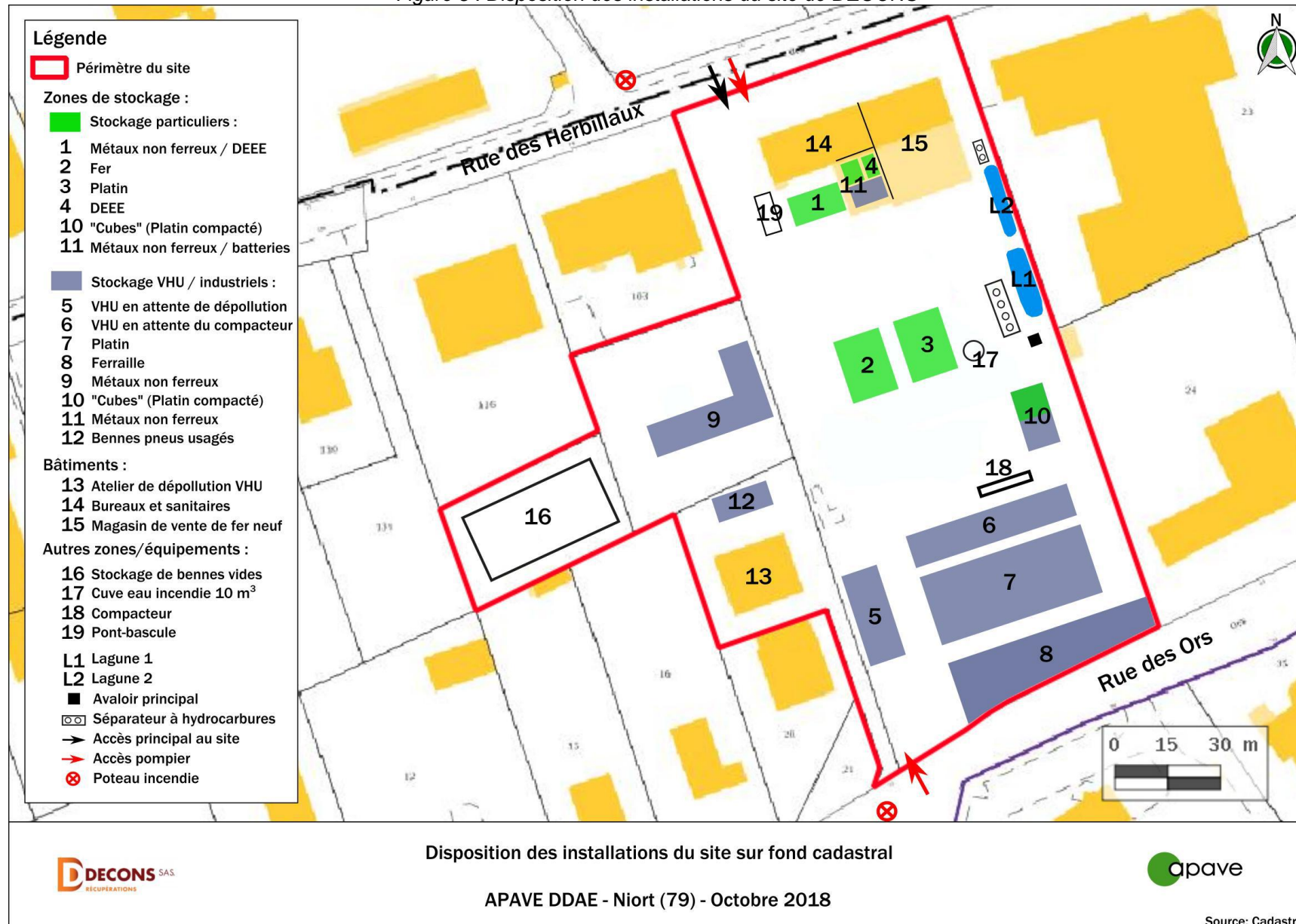
Le site est **entièrement clôturé** et compte un système de vidéosurveillance 24h/24, relié au site de DECONS situé au Pian-Médoc (site principal de la société DECONS). L'entrée du site est fermée en dehors des horaires de fonctionnement.

Toute personne accédant au site doit se présenter à l'accueil, situé dans le bâtiment abritant les bureaux.

Toute personne pénétrant sur le site est identifiée. Il lui est remis, selon les cas, **des consignes de sécurité et/ou un plan de prévention**. Les transporteurs sont soumis à un protocole de chargement/déchargement.

¹² RIA : Robinet d'Incendie Armé.

Figure 5 : Disposition des installations du site de DECONS



4 ORGANISATION DE LA SECURITE

4.1 FORMATION DU PERSONNEL

D'une manière générale, le personnel est formé à l'utilisation de son outil de travail, afin de connaître les risques éventuels qui y sont associés ainsi qu'à la conduite à tenir en pareil cas.

Les employés de DECONS reçoivent une formation annuelle aux exercices et pratiques adaptés à la lutte contre l'incendie. De plus, tout le personnel est informé au principe d'alerte et d'évacuation du site.

Enfin, chaque nouvel embauché reçoit **un document d'accueil** précisant ces aspects, ainsi que :

- Les principaux risques rencontrés sur le site,
- Les consignes générales de sécurité,
- La conduite à tenir en cas d'accident,
- Les EPI¹³ à porter pour la manipulation des produits chimiques,
- Les EPI à porter pour les travaux généraux,
- Les consignes relatives à la réalisation du permis de feu,
- Les consignes relatives aux travaux particuliers (travaux en hauteur, travaux isolés, travaux en enceinte confinée).

4.2 MESURES DE PREVENTION GENERALES

Différentes mesures de prévention sont affichées sur le site et signifiées au personnel.

Les principales mesures de prévention sont listées ci-après :

- Interdiction de fumer sur le site,
- Clôture du site pour interdire l'accès à toute personne étrangère à la société,
- Eclairage de secours,
- Affiches de prévention des installations et produits chimiques dangereux,
- Etiquetage des produits chimiques et respect des conseils de prudence en cas de manipulation,
- Consignes générales en cas d'incendie, consignes particulières relatives à l'alerte et l'évacuation,
- Balisage des moyens d'extinction, des trappes de désenfumage et des dispositifs d'alarme sonore,
- Localisation des organes de coupure de l'alimentation électrique sur le site,
- Balisage au sol des voies de circulation et des zones de stockage ou de travail,

Les installations techniques (compacteur, engins, récipients de stockage...) font l'objet d'une maintenance et d'un entretien réalisés en interne par DECONS. Ces travaux sont externalisés lorsque la complexité dépasse la capacité des salariés. En cas de défaut, les interventions sont effectuées par le personnel de ces sociétés de service.

Lors de la réalisation de travaux par point chaud sur le site, une procédure de « Permis de feu » est mise en place systématiquement. Cette mesure vise à limiter les risques d'accident et assurer la sécurité de la zone de travail concernée (conformément au décret N°92-158 du 20 février 1992 du Code du Travail).

¹³ EPI : Equipement de Protection Individuel.